



---

## Mot du président

Dans le cadre de la semaine mondiale des professions libérales, l'UNPLIB a organisé ce mardi 26 septembre un Symposium au Cercle du Lac, à Louvain-la Neuve.

Le thème retenu était l'importance des Ordres professionnels pour la bonne pratique des professions libérales.

En présence de notre Ministre de tutelle David Clarinval, nous avons écouté les conseils d'un panel de spécialistes du sujet.

Une table ronde s'en est suivie avec Georges-Louis Bouchez (MR), André du Bus (Les Engagés), Olivier Vajda (Ecolo) et Gaëtan Mestag (DEFI).

Notre événement s'est déroulé dans une ambiance conviviale, en présence de 130 participants.

La Journée Mondiale des Professions Libérales (23 septembre) et la semaine qui l'entoure sont des moments essentiels pour présenter la croissance de notre secteur professionnel à nos autorités. Vous trouverez de plus amples détails dans ce courrier.

Le premier webinar Digital Professions Libérales s'est déroulé ce jeudi 28 septembre. Le titre en était « Faites-vous connaître grâce aux réseaux sociaux. »

Si vous n'avez pas eu l'occasion de le suivre, des rediffusions sont prévues. Les informations se trouvent sur le site de l'UNPLIB. Plus de 130 membres de nos membres ont participé, ce qui est un franc succès.

La Commission santé continue ses rencontres politiques de présentation de notre Mémoire santé en vue des prochaines élections.

Deux réunions sont à l'agenda de ce mois d'octobre.

Les activités du CEPLIS (Conseil Européen des Professions Libérales) se poursuivent également.

---

Un événement se programme au début de l'année prochaine, lors de la Présidence belge du Conseil européen. Nous pourrons vous en dire davantage le mois prochain.

Enfin, l'Union Mondiale des Professions Libérales prépare son Assemblée générale électorale de Paris fin novembre. Je profite de l'occasion pour remercier, au nom de l'UNPLIB, son Président belge, Eric Thiry, pour le travail accompli au profit des professions libérales sur le plan international, comme national, d'ailleurs.

**Bernard Jacquemin**

Président de l'UNPLIB



---

## Symposium de la Semaine Mondiale des Professions Libérales.

Dans le cadre de la semaine mondiale des professions libérales, l'UNPLIB a organisé le mardi 26 septembre 2023 un Symposium au Cercle du Lac, à Louvain-la Neuve. Le thème retenu était l'importance des Ordres professionnels pour la bonne pratique des professions libérales.

En présence de notre Ministre de tutelle David Clarinval, nous avons écouté les conseils d'un panel de spécialistes du sujet.

Alain Bergeau, Vice-président de l'Union mondiale, nous a fait part de son expérience et surtout des erreurs à ne pas commettre. La défense professionnelle et l'ordre se doivent d'être composés par des équipes bien distinctes. Les deux partenaires doivent strictement respecter leurs missions respectives et ne pas empiéter sur les compétences de l'autre. L'ordre ne peut pas se muer en structure policière, au sein de laquelle la sanction serait la seule valeur ajoutée.

Il met également en garde par rapport au frais de fonctionnement des structures ordinales, les cotisations doivent être en phase avec les services rendus.

Patrick Chamboredon, le Président du Comité de liaison des institutions ordinales de France et Président en titre de l'Ordre des Infirmiers en France, a pris le relais en développant les fonctions et les missions des ordres et du CLIO. Il félicite le Ministre

---

Clarival et Jean-Yves Pirlot, Président de l'UBGE asbl, pour ce qui a été réalisé pour les géomètres-expert. Il encourage le gouvernement belge de continuer sur la même voie, notamment pour les professions de santé qui ne disposent pas encore d'ordre. Patrick Chamboredon se tient à la disposition, pour soutenir des initiatives en ce sens.

Le Professeur Christian Mélot, Vice-président francophone de l'Ordre national des médecins nous a fait part du rôle et de la composition de cet organe dans notre pays. Il insiste sur les fonctions importantes de l'ordre en matière de santé publique et explique que sa taille lui permet de disposer d'un budget considérable. Plus de 60.000 praticiens, permettent de se doter d'un budget de fonctionnement considérable. Ceci n'est pas vrai pour les plus petites professions et plaide évidemment pour une structure ordinale transversale pour les professions de santé qui n'en disposent pas encore.

Benjamin Hollander, délégué des stagiaires de l'Ordre français du barreau de Bruxelles en a développé les aspects juridiques. Grâce à son éclairage l'assemblée a pu se rendre compte que les stagiaires ne sont pas du tout réfractaires à l'idée d'un ordre, même si d'aucuns pensent qu'il ne serait pas inutile de dépoussiérer l'institution. Elle pourrait en effet souffrir de certaines maladies de « vieillesse ».

Enfin, Natacha Léonard, géomètre-expert, Présidente de l'UGEN, section namuroise de l'UBGE asbl nous a développé le long parcours des géomètres-experts, couronné cette année par la création d'un ordre de droit public pour leur profession. Elle a lourdement insisté sur les pertes de temps, comptées en décennies, dues aux rivalités et manque de concertation constructive. A bon entendeur, salut...

Une table ronde s'en est suivie avec Georges-Louis Bouchez (MR), André du Bus (Les Engagés), Olivier Vajda (Ecolo) et Gaëtan Mestag (DEFI), modérée d'une main de maître par le journaliste bien connu, Philippe Malherbe.

Les conclusions en sont que chacun de ces quatre partis francophones représentés a bien compris l'importance des ordres professionnels et va l'insérer, si ce n'est déjà fait, dans son programme en vue des prochaines élections. Selon divers intervenants, il est très bon de disposer d'objectifs consensuels sur lesquels une majorité peut s'appuyer. Espérons que ces quatre partis auront à coeur d'insérer l'objectif d'un ordre pour les professions de santé qui n'en disposent pas dans la déclaration gouvernementale, s'ils sont appelés à participer au gouvernement.

De l'introduction de notre ministre de tutelle, David Clarival, il est apparu qu'il faisait confiance aux nouveaux ordres en gestation mais il a mis en garde. Il ne faut pas retomber dans le corporatisme ou le nombrilisme, ce n'est pas de cela que notre pays à besoin et ce n'est certainement pas cela que les citoyens sont en droit d'attendre. Notre événement s'est déroulé dans une ambiance conviviale, en présence de 130 participants.

---

La Journée Mondiale des Professions Libérales (23 septembre) et la semaine qui l'entoure sont des moments essentiels pour présenter la croissance et la vitalité de notre secteur professionnel à nos autorités.

**Bernard Jacquemin**

Président UNPLIB

**Jean-Yves Pirlot**

Secrétaire général UNPLIB



Union des professions  
libérales et intellectuelles

## Un million de plus pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes en Wallonie

De 2 millions d'euros actuellement, le budget consacré aux actions de sensibilisation visant à développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes en Wallonie va passer à 3 millions par an dès 2024, a indiqué Willy Borsus, ministre wallon de l'Économie, à l'occasion de sa venue au siège de Wallonie Entreprendre, l'outil économique et financier de la Wallonie au service des entrepreneurs.

Wallonie Entreprendre a tiré le bilan des actions menées et présenté les objectifs du nouveau programme « Générations Entrepreneuses » destiné à sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre. Celui-ci repose sur diverses actions adressées aux écoles, du primaire jusqu'en supérieur, et qui prennent par exemple la forme de témoignages dans les classes, de mises en situation à travers un jeu ou encore la création de mini-entreprises.

« L'an dernier, un peu plus de 68.000 jeunes, contre environ 30.000 il y a 5 ans, ont été touchés par un des programmes portés, conventionnés ou soutenus par Wallonie Entreprendre. L'objectif est d'atteindre 100.000 jeunes à l'échéance 2025 », a indiqué le ministre Borsus, tout en soulignant qu'il ne faut pas relâcher les efforts sachant que l'on dénombrait en 2022 un peu plus de 78.500 entreprises privées en Wallonie, soit « une augmentation de 8 % de création nette d'entreprises ».

Afin d'y parvenir, il convient d'amplifier les actions et augmenter le nombre d'écoles labellisées, au nombre de 27 actuellement dans l'enseignement secondaire. Pour atteindre cet objectif, le budget consacré aux actions de sensibilisation visant à développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes en Wallonie passera de 2 à 3 millions d'euros par an dès 2024.

Il s'agira, également, de mettre l'accent sur l'entrepreneuriat féminin. A cet égard, Wallonie Entreprendre a mis sur pied une tournée d'établissements secondaires en Wallonie. « De septembre à novembre 2023, des femmes entrepreneuses se rendront dans des écoles, dans chaque province, afin de parler de leur parcours et livrer leur expérience », précise le ministre.

## Quels sont vos droits vis-à-vis de votre banque lorsque vous êtes victime d'un hameçonnage ?

Le phishing est une forme de fraude dans laquelle les escrocs utilisent de faux messages (par exemple des courriels contenant un lien vers un faux site web) pour soutirer des données bancaires privées à la victime afin de piller son compte bancaire.

Pour protéger les victimes d'hameçonnage, il existe une réglementation qui donne en principe à la victime le droit d'être remboursée par la banque pour le montant qui a été retiré de son compte sans autorisation. La banque elle-même devra ensuite essayer de récupérer ce montant auprès des auteurs de l'escroquerie.

Cette réglementation est de droit impératif lorsque le client est un consommateur, ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'exclure ce droit ou d'en durcir les conditions. Pour les clients professionnels, en revanche, ce droit peut être limité par contrat.

Une exception à la règle s'applique lorsque le client a commis une négligence grave. Les banques tentent souvent d'invoquer la négligence grave à la moindre erreur. Il ne faut toutefois pas se décourager trop vite. En cas de litige, vous pouvez déposer une plainte auprès du médiateur des services financiers ou des tribunaux. Il incombera alors à la banque de prouver que l'erreur commise par la victime est si grave qu'aucun remboursement n'est dû.

### À retenir

Il existe un droit légal à être remboursé par la banque lorsqu'on est victime de phishing. Une exception s'applique en cas de négligence grave, mais c'est à la banque d'en apporter la preuve.



---

## Le programme Digital Commerce a commencé

**Le coup d'envoi du programme Digital Professions libérales a été donné ce jeudi 28 septembre à l'occasion d'un webinaire intitulé « Faites-vous connaître grâce aux réseaux sociaux" (Partie 1).**

Pour rappel, Digital Professions Libérales vise à favoriser la numérisation des Professions Libérales. Pour ce nouveau programme 2023-2024, les webinaires se composent de

---

webinaires transversaux et de webinaires dédiés aux starters (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, logopèdes, comptables et traducteurs/interprètes).

Chacun des webinaires est gratuit, organisé sur ZOOM et se destine à tous les titulaires de Professions Libérales. Pour vous y inscrire, il suffit de cliquer sur les thématiques qui vous intéressent.

## Les webinaires à venir

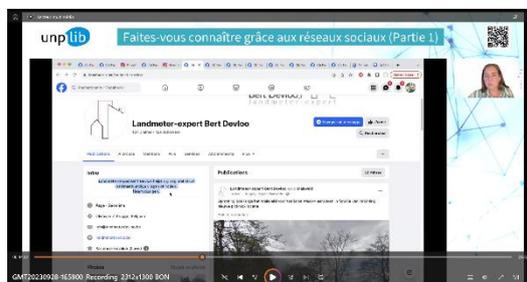
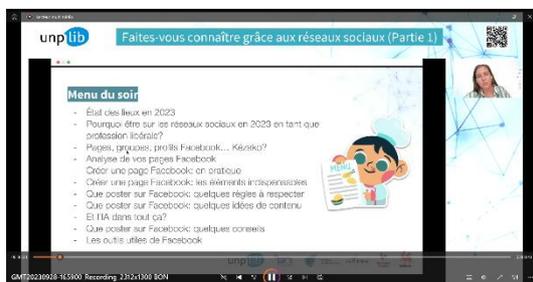
### Webinaires transversaux

- ["Faites-vous connaître grâce aux réseaux sociaux"](#) (Partie 2) le 9/11/2023 à 19h
- ["Les fondamentaux de la création d'un site Internet efficace"](#) le 23/11/2023 à 19h
- ["Cryptage et confidentialité : conseils pratiques pour les Professions Libérales"](#) le 7/12/2023 à 19h

Des webinaires spécial "Starters" seront bientôt organisés. Plus d'informations à ce sujet dans les prochaines semaines.

Pour revoir le webinaire Digital Professions Libérales "Faites-vous connaître grâce aux réseaux sociaux" (Partie 1), [cliquez ici](#).

Tous les replays antérieurs sont consultables sur la chaîne YouTube du SNI via le site web <https://www.sninet.be/fr/formations> ==> Onglet replays Digital Professions Libérales.



Union des professions  
libérales et intellectuelles



---

*Copyright © 2020 Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique, Tous droits réservés.*

Nos coordonnées :  
Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique  
Avenue de Fré 191  
1180 Bruxelles  
+32 492 50 72 41

---